Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-DELIB_158_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Damien Loseille – Evelyne Minier

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 158.2026 Centre aquatique du Blavet, adoption des tarifs actualisés à compter du 1er septembre 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public (DSP), qui prévoient notamment qu'il appartient à l'autorité délégante de fixer les tarifs d'accès à un équipement dont l'exploitation est déléguée dans le cadre d'une DSP ;

Vu la délibération n° 58.2025 du 22 mai 2025 portant renouvellement de la Délégation de Service Public du centre aquatique du Blavet au 1er juillet 2025 ;

Vu le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Centre Aquatique du Blavet conclu avec le délégataire à compter du 1er juillet 2025 ;

Vu les stipulations du contrat initial relatives à la révision des tarifs applicables aux usagers du Centre Aquatique du Blavet ;

Vu la formule de révision tarifaire prévue au contrat, conduisant, pour l'année 2026, à une évolution des tarifs de 0,9 % ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-DELIB_158_2026-DE

Vu la proposition du délégataire visant à appliquer cette évolution tarifaire à compter du 1er septembre 2026, avec un arrondi des tarifs afin d'en fluidifier l'application ;

Vu la délibération du 6 novembre 2014, concernant l'engagement de la CCKB de compenser financièrement auprès des communes ou associations organisatrices les coûts supportés par les écoles primaires du territoire, de façon à ce que ce coût par enfant et par séance soit au maximum de 2,80 € TTC, quel que soit le nombre d'élèves concernés par classe ;

Considérant qu'il convient, conformément aux dispositions contractuelles, d'actualiser la grille tarifaire du Centre Aquatique du Blavet à compter du 1er septembre 2026 ;

Considérant que le délégataire propose de répercuter l'évolution tarifaire résultant de la formule de révision contractuelle, soit + 0,9 %, tout en procédant à des arrondis sur les montants facturés aux usagers afin de conserver des tarifs simples et lisibles ;

Considérant qu'il convient également d'intégrer à la grille tarifaire une nouvelle prestation intitulée « Stage Multi-Activité – Été », correspondant à un stage estival associant des activités terrestres et aquatiques, organisé sur cinq séances au cours d'une même semaine pendant les vacances scolaires de la zone B ;

Considérant que le tarif proposé pour cette nouvelle prestation est fixé à 84,00 € pour cinq séances ;

Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

D'adopter, à compter du 1er septembre 2026, la nouvelle grille tarifaire du Centre Aquatique du Blavet résultant de l'application de la formule de révision prévue au contrat initial du 1er juillet 2025. Cette grille tarifaire se substituera à la précédente, en annexe de la convention de Délégation de Service Public du 1er juillet 2025.

D'approuver l'évolution tarifaire de 0,9 % résultant de la formule de révision contractuelle et la proposition du délégataire consistant à appliquer cette évolution avec un arrondi des tarifs afin d'éviter les montants comportant des centimes, selon la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

D'approuver la création du tarif correspondant à la nouvelle prestation :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-DELIB_158_2026-DE

Stage Multi-Activité – Été : Stage estival associant des activités terrestres et aquatiques, comprenant 5 séances sur une semaine, organisé pendant les vacances scolaires de la zone B : Tarif : 84,00 €

De préciser que les tarifs ainsi adoptés sont applicables aux usagers du Centre Aquatique du Blavet à compter du 1er septembre 2026, conformément aux conditions d'application prévues au contrat de délégation de service public.

De maintenir la compensation financière de la CCKB, auprès des communes ou associations organisatrices, des coûts supportés par les écoles primaires du territoire, de façon à ce que le coût par enfant et par séance soit au maximum de 2,80 € TTC, quel que soit le nombre d'élèves concernés par classe.

D'autoriser La Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de la grille tarifaire annexée,

Annexe : Grille tarifaire du Centre Aquatique du Blavet applicable à compter du 1er septembre 2026.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Annexe Delib. n°158.2026 A. Gén. L.

Annexe n°2

Délégation du service public pour la gestion du Centre aquatique du Blavet
CCKB
Grille tarifaire

		Coefficient d'actualisation	1,009			
En € TTC	Précisions tarifs	Tarifs 2025-2026	Propositions tarifs 2026 - 2027 (sans arrondi) € TTC	% d'augment° réelle	Propositions tarifs 2026 - 2027 (avec arrondis) € TTC	% d'augment° réelle
Espace aquatique						
Entrée adulte unitaire	*Tarif accessible pour usagers de + de 15 ans.*	5,00 €	5,05 €	0,90%	5,10 €	2,00%
Carnet de 10 entrées adulte	*Validité de 6 mois à compter de la date d'achat*	45,00 €	45,41 €	0,90%	45,40 €	0,89%
1 entrée tarif réduit	*Tarif accessible, sur présentation d'un justificatif, pour les étudiants, les personnes bénéficiant du RSA et les personnes en situation de handicap.*	4,20 €	4,24 €	0,90%	4,20 €	0,00%
Carnet de 10 entrées tarif réduit	*Validité de 6 mois à compter de la date d'achat. Tarif accessible, sur présentation d'un justificatif, pour les étudiants, les personnes bénéficiant du RSA et les personnes en situation de handicap.*	37,00 €	37,33 €	0,90%	37,30 €	0,81%
Entrée enfant unitaire	*Tarif accessible pour les enfant de 3 à 15 ans).*	3,80 €	3,83 €	0,90%	3,80 €	0,00%
Carnet de 10 entrées enfant	*Validité de 6 mois à compter de la date d'achat. Tarif accessible pour les enfant de 3 à 15 ans).*	34,00 €	34,31 €	0,90%	34,30 €	0,88%
Entrée enfant - 3ans ou Accompagnant PSH	*Enfants de moins de 3 ans et personnes accompagnant un personne en situation de handicap.*	- €	- €		0,00 €	
Pass Famille	*Pour 4 personnes dont deux adultes maximum sur présentation d'un livret de famille*	15,50 €	15,64 €	0,90%	15,60 €	0,65%
Pass Famille (entrée supplémentaire)	*Tarif accessible en complément du PASS Famille*	3,50 €	3,53 €	0,90%	3,50 €	0,00%
Soirée AquaEvent	*Modularité possible de +/- 30% selon l'évènement proposé*	12,00 €	12,11 €	0,90%	12,10 €	0,83%
Anniversaire	*Prix par participant*	9,00 €	9,08 €	0,90%	9,10 €	1,11%
Comités d'entreprise - Carnet d'entrée (30)	*Tarif accessible pour les Comités d'entreprise*	125,00 €	126,13 €	0,90%	126,10 €	0,88%
Entrée centre de loisirs sans hebergement	*Valable pour les ALSH sur des temps de baignade ouverts à tous.*	3,20 €	3,23 €	0,90%	3,20 €	0,00%
Espace aquatique et bien-être/balnéo						
Entrée espace bien-être et espace aquatique	*Tarif accessible pour les adultes et donnant accès à l'espace bien-être et à l'espace aquatique*	11,40 €	11,50 €	0,90%	11,50 €	0,88%
Carnet de 10 entrées bien-être et espace aquatique	*Validité de 6 mois à compter de la date d'achat. Tarif accessible pour les adultes et donnant accès à l'espace bien-être et à l'espace aquatique*	102,60 €	103,52 €	0,90%	103,50 €	0,88%
Comité d'entreprise - Carnet d'entrées (30)	*Tarif accessible pour les Comités d'entreprise*	285,00 €	287,57 €	0,90%	287,60 €	0,91%

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-DELIB_158_2026-DE

Annexe n°2

Abonnements						
PASS Bronze	*Tarif mensuel avec engagement de 4 mois minimum Donnant accès à l'espace aquatique en illimité*	22,00 €	22,20 €	0,90%	22,20 €	0,91%
PASS Silver	*Tarif mensuel avec engagement de 4 mois minimum Donnant accès à l'espace aquatique en illimité + 1 module parmi [espace bien-être ou activités aquafitness]*	34,00 €	34,31 €	0,90%	34,30 €	0,88%
PASS Gold	*Tarif mensuel avec engagement de 4 mois minimum Donnant accès à l'espace aquatique en illimité + espace bien-être + activités aquafitness*	45,00 €	45,41 €	0,90%	45,40 €	0,89%
PASS Kids	*Tarif mensuel avec engagement de 4 mois minimum Donnant accès à l'espace aquatique en illimité pour les enfants de - de 15 ans.*	18,00 €	18,16 €	0,90%	18,20 €	1,11%
PASS Estival	*Accès illimité à la baignade en période estivale sur 30 jours glissants.*	28,00 €	28,25 €	0,90%	28,30 €	1,07%
Frais de dossier	*Pour toute souscription d'un abonnement*	42,00 €	42,38 €	0,90%	42,40 €	0,95%
Activités						
1 séance aquafitness	*Valable le jour de l'achat pour une personne*	15,50 €	15,64 €	0,90%	15,60 €	0,65%
Carnet de 10 séances aquafitness	*Validité de 6 mois à compter de la date d'achat*	139,50 €	140,76 €	0,90%	140,80 €	0,93%
1 séance jardin aquatique ou circuit Kids	*Valable le jour de l'achat. Limité à deux accompagnateurs par enfant.*	15,50 €	15,64 €	0,90%	15,60 €	0,65%
Carnet de 10 séances jardin aquatique ou circuit Kids	*Validité de 6 mois à compter de la date d'achat*	139,50 €	140,76 €	0,90%	140,80 €	0,93%
Année de natation adulte	*Pour 30 séances annuelles de septembre à juin*	250,00 €	252,25 €	0,90%	252,30 €	0,92%
Année de natation enfant	*Pour 30 séances annuelles de septembre à juin*	250,00 €	252,25 €	0,90%	252,30 €	0,92%
			Réduction de 10% à partir du second inscrit du même foyer sur présentation d'un justificatif			
Stage enfant	*Pour 5 séances sur la semaine. Stages ouverts lors des vacances scolaires Zone B.*	54,00 €	54,49 €	0,90%	54,50 €	0,93%
Stage enfant OYOGOO	*Stage Concept OYOGOO. Pour 5 séances sur la semaine. Stages ouverts lors des vacances scolaires Zone B.*	69,00 €	69,62 €	0,90%	69,60 €	0,97%
Stage Multi-Activité Eté	*Stage estival multi activité terrestre et aquatique. Pour 5 séances sur la semaine. Stages ouverts lors des vacances scolaires Zone B.*	84,00 €	84,76 €	0,90%	84,80 €	0,95%

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le :
ID : 022-242200715-20260924-DELIB_158_2026-DE

Annexe n°2

Scolaires						
Primaires CCKB -10 séances et par classe	*10 séances et par classe*	108,00 €	108,97 €	0,90%	109,00 €	0,93%
Primaires hors CCKB -10 séances et par classe	*10 séances et par classe*	121,00 €	122,09 €	0,90%	122,10 €	0,91%
Secondaire CCKB - 10 séances et par classe	*10 séances et par classe*	105,00 €	105,95 €	0,90%	106,00 €	0,95%
Secondaire hors CCKB - 10 séances et par classe	*10 séances et par classe*	110,00 €	110,99 €	0,90%	111,00 €	0,91%
Associations sportives						
Location d'une ligne d'eau par heure	*Tarif réservé aux associations locales. Le tarif ne comprend pas le besoin de surveillance éventuel.*	4,00 €	4,04 €	0,90%	4,00 €	0,00%
Location d'une ligne d'eau par heure	*Associations hors Communauté de Communes du Kreiz Breizh. Le tarif ne comprend par le besoin de surveillance éventuel.*	12,00 €	12,11 €	0,90%	12,10 €	0,83%
Autres tarifs						
Intervention MNS 1h		40,00 €	40,36 €	0,90%	40,40 €	1,00%
Location horaire du bassin ludique	*possible uniquement sur les moments d'innocupation du bassin*	80,00 €	80,72 €	0,90%	80,70 €	0,88%
Privatisation Centre aquatique 1/2 Journée		500,00 €	504,50 €	0,90%	505,00 €	1,00%
Privatisation Centre aquatique 1 Journée		950,00 €	958,55 €	0,90%	959,00 €	0,95%
Privatisation Espace Bien-être 1/2 Journée		300,00 €	302,70 €	0,90%	303,00 €	1,00%
Privatisation Espace Bien-être 1 Journée		500,00 €	504,50 €	0,90%	505,00 €	1,00%
Carte d'accès perdue		5,00 €	5,05 €	0,90%	5,00 €	0,00%

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-DELIB_158_2026-DE